

CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 FEVRIER 2016

Délibération n° 2016 – 23

23 – EAU – LANCEMENT DE CONSULTATIONS

Date de la convocation : le 19 février 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Pierre HAY

**Présents : 79**

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, Mme BOCHER Rachel, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLÉREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DANTEC Ronan, M. DAVID Serge, Mme DELBLOND Liliane, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIÉ - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GRELARD Hervé, M. GUERRIAU Joël, Mme HAKEM Abbassia, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERGE Dominique, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUÉRAUD Didier, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

**Absents et représentés : 17**

M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à M. BLINEAU Benoît), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. HUCHET Erwan), Mme DUPORT Sandrine (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. FOURNIER Xavier (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. RENEAUME Marc), M. GILLAZEAU Jacques (pouvoir à M. DAVID Serge), Mme GRESSUS Michèle (pouvoir à M. DUCLOS Dominique), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. GRELARD Hervé), Mme HOUEL Stéphanie (pouvoir à Mme HAMEL Rozenn), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. MAUDUIT Benjamin), Mme LARGOUET Cathy (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), M. LE BRUN Pierre-Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme MERAND Isabelle (pouvoir à M. RIOUX Philippe), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme DELBLOND Liliane), M. PARPAILLON Joseph (pouvoir à Mme MAISONNEUVE Monique), M. RAMIN Louis - Charles (pouvoir à Mme DUBETTIÉ - GRENIER Véronique), M. TRICHET Frankie (pouvoir à Mme NAEL Myriam)

**Absent : 1**

Mme BESLIER Laure

**23 – EAU – LANCEMENT DE CONSULTATIONS**

**EXPOSE**

**1 - NANTES, SAINT-HERBLAIN, COUERON, VIGNEUX-DE-BRETAGNE - SECURISATION NORD-OUEST DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA LOIRE ATLANTIQUE - REALISATION D'UNE STATION DE SURPRESSION SUR LE SITE DE LA CONTRIE – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE ADAPTEE .**

Par délibération du 19 octobre 2015, le Conseil Métropolitain a porté l'enveloppe de l'opération de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord Ouest du département à 17 255 000€ HT.

Ce programme s'inscrit dans la convention, approuvée par le conseil communautaire du 19 avril 2013, entre Nantes Métropole, la CARENE et Cap Atlantique, qui actait les modalités de réalisation et de financement des ouvrages destinés à couvrir les besoins en eau potable du Nord Ouest du département et en assurer la sécurisation à l'échéance 2020-2025.

Dans le cadre de cette convention, Nantes Métropole assure la maîtrise d'ouvrage du renforcement de la station de surpression de la Contrie à Nantes ainsi que d'une conduite dite « Feeder » d'eau potable de treize km de Nantes jusqu'au château d'eau de Vigneux de Bretagne.

Le Conseil Métropolitain a autorisé, le 19 octobre 2015, le lancement de la consultation en vue de la réalisation des travaux de pose de la canalisation d'une longueur de onze km cinq cents restant à poser sur les treize kilomètres qui séparent le site de la Contrie à Nantes du site du château d'eau à Vigneux de Bretagne. Le montant de ces travaux liés au tronçon de canalisation est estimé à 14 236 852 € HT.

Dans le cadre de la réalisation de la station de surpression de la Contrie, le maître d'œuvre, le bureau d'études Hydratec ayant remis son projet, il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux.

La consultation comprend 2 lots distincts.

Le montant des travaux est estimé à 2 480 000 € HT, soit 2 976 000€ TTC.

A titre accessoire et dans le cadre de ses conditions d'exécution, ce marché comporte une prestation d'insertion professionnelle de publics en difficulté.

Pour le financement de cette opération, des subventions seront sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB).

Pour cette consultation, Nantes Métropole intervient en qualité d'entité adjudicatrice. En conséquence, et conformément aux articles 144 III et 146 du Code des marchés publics, il est proposé de lancer une procédure adaptée pour la réalisation des travaux..

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP044 libellée « eau potable » opération n° 2009-2920 libellée « Sécurisation Nord-Ouest ».

**2 – EXTENSION ET RENOUELEMENT DE CANALISATIONS ET DE BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE NANTES METROPOLE LANCEMENT D'UNE PROCEDURE NEGOCIEE.**

Afin de maintenir le réseau d'eau potable de Nantes Métropole en bon état, et de l'adapter aux besoins nouveaux de desserte, il est nécessaire d'assurer son renouvellement et son extension.

Les travaux de rénovation sont programmés en fonction du vieillissement des installations, des fuites constatées, des problèmes de qualité d'eau rencontrés ou des opérations d'aménagements urbains ou de l'espace public. Les extensions de réseau sont consécutives à des demandes de tiers.

Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un marché à bons de commande qui arrive à son terme le 31 décembre 2016. Pour assurer la continuité des travaux, il est nécessaire de le renouveler.

Le volume global des travaux envisagés, qui intègre le coût global des travaux et prestations complémentaires, est estimé à 6 500 000 € HT par an soit 7 800 000 € TTC (valeur février 2016), soit 26 000 000 € HT sur quatre ans

Pour répondre à ce besoin, il est proposé de lancer une consultation dans le cadre d'une procédure négociée.

La consultation comprend 3 lots distincts.

Les marchés conclus à l'issue de cette consultation prendront la forme de marchés à bons de commandes, d'une durée initiale d'une année, renouvelable 3 fois par période d'un an.

Afin d'assurer la continuité du service public de distribution de l'eau potable notamment en cas de chantiers simultanés et pour pouvoir répondre aux urgences, les lots seront multi-attributaires.

Les marchés seront conclus sans maximum ni minimum.

Aux termes de l'article 135-2 du code des marchés publics, Nantes Métropole agit en tant qu'entité adjudicatrice. A ce titre et conformément à l'article 169 du code des marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence.

Les crédits correspondants seront prévus au budget annexe eau potable sur l'AP n°044 - libellé 'Eau potable', opérations N° 2017 à 2020-3005 libellées 'Extension réhabilitation des réseaux'.

## **LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE**

1 - Autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux de construction d'une station de surpression sur le site de la Contrie à Nantes et sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,

2 - Approuve le lancement d'une procédure négociée pour la réalisation des travaux d'extension et renouvellement de canalisations et de branchements d'eau potable sur le territoire de Nantes Métropole,

3 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice Présidente déléguée à exercer les missions confiées par le Code des Marchés Publics à l'entité adjudicatrice, notamment attribuer, signer, les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 26 février 2016

La Présidente de Nantes Métropole,

Johanna ROLLAND



Affichée le 04 mars 2016

Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20160226-2016\_23DC-DE  
Date de télétransmission : 08/03/2016  
Date de réception préfecture : 08/03/2016